

Demandes d'indemnisation suite à l'installation d'un grand groupe des gens du voyage

Rapporteur : M. Patrick BONTEMPS, Vice-Président

AVIS			
Commission n°8		Bureau	
séance du 13/10/04	favorable	séance du 19/11/04	favorable

Prévision budgétaire	
BP 2005 Imputation : 6718.810	Montant : 1 734,39 €

A la suite de l'occupation d'une partie des terrains de l'aérodrome par une mission des gens du voyage du 30 mai au 13 juin, la CAGB a été saisie par la Mairie de Thise pour que soient examinées les demandes d'indemnisation de deux exploitants agricoles.

- EARL DUBOIS – Chalezeule
- Gilbert MATHEVON – La Malate

Ces exploitants, qui assurent l'entretien des parcelles composant l'aérodrome, ont subi une perte de récolte consécutive à la dégradation des surfaces en herbe.

La Chambre d'agriculture a par conséquent été missionnée et une expertise a eu lieu le 30 septembre en présence des personnes concernées.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté valide l'indemnisation de ces exploitants agricoles sur la base des résultats de l'expertise de la Chambre d'Agriculture.

Pour extrait conforme,

Le Président